Vénérieu

ARRETE PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES EXTERIEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Arrêté n°062628

Le Maire de la commune de Vénérieu

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération n° 2026-27 du conseil municipal en date du 20 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration et élisant les conseillers municipaux ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRÊTE :

Article 1er : Sont nommés membres extérieurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Membres Extérieurs	
NOM	**Prénom**
TARDY	Sandrine
SOUR	Debhora
ALIX	Nadine
ROUSSELIN	Patrick

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à Vénérieu, le 01/06/2026

Le Maire,
JAS Benoît

Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.